Nations Unies A/53/7/Add.10

Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session
Point 113 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Additif

Onzième rapport : Conditions de voyage par avion

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage par avion, portant sur la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/53/498). Il était également saisi du rapport du Secrétaire général sur la même question, portant sur la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (A/52/517).

2. Les rapports du Secrétaire général ont été soumis conformément aux décisions 44/442 du 21 décembre 1989 et 46/450 du 20 décembre 1991 de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer de lui présenter des rapports annuels sur la question des conditions de voyage par avion. Comme l'Assemblée l'a également demandé dans sa décision 40/455 du 18 décembre 1985 et à la section XIII de sa résolution 45/248 A du 21 décembre 1990, ces rapports contiennent des renseignements sur toutes les dépenses engagées par l'Organisation au titre des voyages en première classe ainsi que sur les réunions auxquelles ont participé les personnalités pour lesquelles des dérogations ont été autorisées.

3. Comme il est indiqué dans les rapports du Secrétaire général, l'Assemblée générale, par sa résolution 42/214 du 21 décembre 1987, a autorisé le Secrétaire général à déroger à la règle lorsqu'il jugerait bon de le faire, en autorisant les voyages en première classe, cas par cas. En outre, le Secrétaire général peut autoriser les voyages en classe affaires dans certaines circonstances, conformément aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/249/Rev.3 du 29 mars 1989.

4. Au cours de la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, le Secrétaire général a autorisé 25 voyages en première classe et 23 voyages en classe affaires à titre de dérogation; ces dérogations ont représenté au total des dépenses supplémentaires de 54 303 dollars (voir A/52/517). Pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, le Secrétaire général a

98-38715 (F) 081298 081298

autorisé, ainsi qu'il est indiqué dans le document A/53/498, 24 voyages en première classe et 31 voyages en classe affaires, ces dérogations représentant des dépenses supplémentaires de 81 837 dollars.

5. Comme il ressort du tableau 1 ci-après, qui a été communiqué au Comité, les dérogations autorisées au cours des trois derniers exercices biennaux ont été moins nombreuses qu'au cours des années antérieures et les dépenses correspondantes ont été inférieures. On trouvera au tableau 2 des données sur le nombre des dérogations autorisées ou refusées au cours des périodes 1996-1997 et 1997-1998, ainsi que sur les différentes catégories au titre desquelles des dérogations ont été demandées. Le Comité consultatif demande que, dans ses futurs rapports, en faisant état des dérogations concernant les voyages en première classe autorisées pour de hauts fonctionnaires ou des personnalités, le Secrétaire général indique plus clairement les raisons du voyage des intéressés.

Tableau 1
Dérogations, 1989-1998

	Nombre de dérogations			*Coûts supplémentaires*		
Période	*Total*	*Différence annuelle*		*Montants (en dollars É.-U.)*	*Différence annuelle (en dollars É.-U.)*	
1989-1990	109	–		95 956	–	
1990-1991	110	+1	(+0,9 %)	106 600	+10 644	(+11,1 %)
1991-1992	172	+62	(+56,4 %)	201 373	+94 773	(+88,9 %)
1992-1993	143	-29	(-16,9 %)	152 187	-49 186	(-24,4 %)
1993-1994	96	-47	(32,9 %)	97 060	-55 127	(-36,2 %)
1994-1995	139	+43	(+44,8 %)	128 203	+31 143	(+32,1 %)
1995-1996	64	-75	(-54 %)	75 070	-53 133	(-41,4 %)
1996-1997	48	-16	(-25 %)	54 303	-20 767	(-27,7 %)
1997-1998	55	+7	(+14,6 %)	81 837	+27 534	(+50,7 %)

Tableau 2
Nombre et catégories de dérogations, 1996-1997 et 1997-1998

	1996-1997[a]			*1997-1998*[b]		
	Approuvées	*Refusées*[c]	*PNUD*	*Approuvées*	*Refusées*[d]	*PNUD*
Première classe						
Raisons médicales	0	1 (âge)		1	2 (1 âge; (1 inaptitude)	
Avion complet dans la classe normalement prévue	5	0		4	0	
Personnalité	2	0		0	1	
Services offerts bénévolement à l'Organisation	6	2		3	0	
Voyage particulièrement fatigant	1	0		0	0	
Garde du corps/agent de sécurité	11	0		13	0	
Vice-Secrétaire générale	0	0		3	0	
Total partiel	**25**	**3**		**24**	**3**	
Classe affaires						
Raisons médicales	3	0	0	8	1 (âge)	0
Avion complet dans la classe normalement prévue	4	0	1	6	0	5
Personnalité	12	4	4	9	15	6
Services offerts bénévolement à l'Organisation	4	1	0	6	1	0
Voyage particulièrement fatigant	0	0	0	2	0	2
Garde du corps/agent de sécurité	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	2	0
Total partiel	**23**[e]	**5**	**5**	**31**[f]	**19**	**13**
Total général	**48**	**8**	**5**	**55**	**22**	**13**

[a] 15,7 % des demandes reçues par le Secrétaire général adjoint à la gestion en 1996-1997 ont été refusées.

[b] 34,4 % des demandes reçues par le Secrétaire général adjoint à la gestion en 1997-1998 ont été refusées.

[c] Si l'on fait abstraction de l'agent de sécurité, 20 % des demandes ont été refusées.

[d] Si l'on fait abstraction de l'agent de sécurité et de la Vice-Secrétaire générale, 45,8 % des demandes on été refusées.

[e] Sur les 23 dérogations autorisées pour des voyages en classe affaires en 1996-1997, 5 ont été autorisées par le PNUD en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.

[f] Sur les 31 dérogations autorisées pour des voyages en classe affaires en 1997-1998, 13 ont été autorisées par le PNUD en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.